

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaing, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Rédiger ainsi la seconde ligne du tableau de l'alinéa 4 :

« (En millions d'euros courants)

Autorisations d'engagement de l'Agence nationale de la recherche	+22	+59	+84	+120	+158	+197	+239	+272	+306	+340
--	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Les député.e.s du groupe GDR rappellent leur opposition à concentrer l'augmentation du budget de la Recherche uniquement sur l'ANR. L'objet de cet amendement vise à ne pas dépasser le taux actuel de 11% de financements fléchés vers l'ANR dans le budget total du programme 172 dédié aux recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.